



Lettre ouverte

Madame Véronique GOUTELLE, DRH LCL
Monsieur Michel MATHIEU, directeur général LCL
Monsieur Laurent FROMAGEAU, directeur développement Retail
Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Villejuif, le 19 janvier 2023

Objet : Mobilisation du 17 janvier 2023

Madame la directrice des Ressources Humaines,
Monsieur le directeur général,
Monsieur le directeur développement Retail

Vous n'êtes pas sans ignorer le mouvement de grève du 17 janvier lancé chez LCL suite à l'appel de l'intersyndicale CFDT et **FO LCL** pour demander la réouverture de la négociation salariale, dans un contexte inflationniste et de conditions de travail dégradées.

Sachez tout d'abord que je partage le point de vue de Michel Audiard qui affirmait que « *le langage des chiffres a cela de commun avec celui des fleurs, c'est qu'on peut lui faire dire n'importe quoi* ». Votre premier communiqué de presse en est l'exemple flagrant. Pour autant, il m'apparaît nécessaire de rétablir la vérité sur les données que vous avez communiquées. Bien que relayées par quelques uns de vos managers, celles-ci sont, en effet, totalement erronées. Il faut être désespéré et bien peu sûr de soi pour avancer des chiffres aussi sciemment faussés. Cela me semble indigne de la ligne RH et du Comex que vous représentez.

Oui, vous avez raison de saluer l'engagement sans faille des 17000 salariés de LCL, artisans de sa croissance, lui permettant d'engranger d'excellents résultats. Oui, vous avez proposé en juillet 2022 une augmentation de 2,9 % en moyenne pour l'ensemble des salariés. La véracité de vos propos s'arrête là.

Non, vous n'avez pas proposé « *une augmentation complémentaire de 3,5%* ». Ce que vous appelez « *augmentation complémentaire* » n'est que le reflet des **mesures salariales individuelles** et des **mesures socles** que vous avez souhaité accorder. Cela représente peu de bénéficiaires sur les 17000 salariés de LCL et beaucoup d'exclus : le siège, les POSC, OSCE et, plus généralement, toutes celles et ceux qui n'auront pas le bonheur de plaire à leur hiérarchique et qui ne sont pas concernés par les mesures socles. Si nous devons schématiser, ces soi-disant « *2.700 euros en moyenne d'augmentation individuelle* » peuvent s'illustrer de la sorte : certains verront leur rémunération augmenter de 5.000 euros (et c'est tant mieux) quand d'autres n'auront rien. Zéro pour la majorité de salariés, c'est inadmissible !

Non, il n'est pas concevable d'évoquer l'intéressement - participation dans la négociation salariale. Ces dispositifs font l'objet d'accords distincts, permettent d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise (résultats qu'ils produisent) et doivent conserver un caractère aléatoire. Les primes d'intéressement - participation n'ont pas vocation non plus à couvrir l'inflation. De plus, dans le contexte de la réforme des retraites, est-il utile de vous rappeler que ces sommes exonérées de cotisations sociales, ne génèrent pas de droits à la retraite ? Cet argument a d'ailleurs longtemps été repris par le groupe CASA pour justifier son refus d'octroyer une « prime Macron ».

Enfin, non, nous ré-affirmons que LCL ne va pas augmenter la rémunération de tous les salariés (hors intéressement - participation) : la dernière augmentation générale datant de 2014, il est impossible que tous aient été régulièrement augmentés. Les oubliés de votre politique salariale peuvent facilement le vérifier sur leur fiche de paie.



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne - BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05
✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr



Sachez enfin, madame et messieurs, que votre attitude lors de ce mouvement de grève, tout comme le communiqué de presse émanant de la ligne RH suite à la mobilisation, sont particulièrement choquants et honteux.

Le communiqué de presse tout d'abord : truffé de chiffres invérifiables dont vous avez interdit la communication à vos RH en local, vous y fustigez l'ensemble des grévistes, qu'ils aient fait grève sur la journée ou simplement débrayé. En saluant « *l'exceptionnel engagement des équipes de LCL au service de la satisfaction de leurs clients* » et en vous félicitant que « *grâce à l'engagement et au professionnalisme des équipes, le mouvement social n'a eu que peu d'impact pour le quotidien de nos clients* », vous insinuez que les grévistes n'ont pas de conscience professionnelle, ni d'engagement et de professionnalisme et se désintéressent de leurs clients. Or, c'est tout le contraire : tous les salariés de LCL sont entièrement tournés vers leurs clients et la réussite de leur entreprise. Mais ils souhaitent en être récompensés de manière juste et autrement que par vos remerciements filmés. Ils aspirent à exercer leur métier dans de bonnes conditions pour que leur satisfaction rejaillisse sur la satisfaction de leurs clients. Il n'appartient qu'à vous de les accompagner dans cette symétrie des attentions.

Les pressions subies par bon nombre de salariés avant la grève ont été nombreuses : menaces de représailles sur les mesures individuelles ou sur les mesures sociales, mensonges, désinformations pour décourager les grévistes, ... ont été légion. Pire, des réunions se sont tenues hier, 18 janvier, pour sermonner les managers qui ont fait grève ou qui ont « *laissé faire grève* ». Que penser de ces modules de formation que vous préconisez aux managers pour qu'ils apprennent à décourager toute velléité de grève de leurs équipes ? Comment avez-vous osé, alors que vous devriez montrer l'exemple d'un dialogue social de qualité, menacer ou tancer ainsi des managers qui n'ont fait que laisser s'exprimer les convictions de chacun et exercer **le droit fondamental et constitutionnel de faire grève** ?

En effet, et il semblerait que je vous l'apprenne, **le droit de grève est inscrit dans la constitution** et la monarchie absolue n'est plus depuis 1789. Même si nous sommes au lendemain de l'épiphanie, vous n'êtes pas rois en vos royaumes. Alors que vous vous partagez la galette, les salariés ne s'étouffent pas avec les miettes que vous leur laissez. Ces derniers ont légitimement le droit de vous manifester leur mécontentement lorsque vous les méprisez de la sorte. Ce message vaut également pour le groupe CASA. Saluons toutefois la ligne RH de CACEIS, qui, elle au moins, a daigné recevoir les délégations syndicales lors du mouvement de grève de ce même mardi 17 janvier 2023.

On ne peut décemment pas vous laisser affirmer que « *la direction de LCL est très attachée à l'unité collective de l'entreprise, reste à l'écoute de ses collaborateurs et reste soucieuse de préserver la qualité du dialogue social avec les organisations syndicales* ». Les menaces et les pressions subies reflètent exactement le contraire.

Cependant, si vous souhaitez réellement « *rester à l'écoute des salariés et soucieuse de préserver la qualité du dialogue social* », alors rouvrez la négociation salariale, accordez une augmentation générale et une prime de partage de la valeur réellement conséquente pour tous. C'est un minimum.

Je terminerai en vous rappelant que pour **FO LCL**, la grève est toujours le constat d'un échec : elle est la résultante de négociations avortées. Elle sanctionne un dialogue social inexistant, voire extrêmement dégradé et montre une direction générale, que vous représentez, totalement sourde à l'ensemble de nos arguments et nos revendications.

Vous remerciant par avance de rectifier sans délai les comportements et les propos inacceptables qui ont été tenus lors de cette mobilisation, et dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition.

Cordialement.

Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale **FO LCL**



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne - BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05
✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr

